

Formation des Responsables Energie en Région de Bruxelles-Capitale

Aides et subventions aux études et investissements en Région de Bruxelles-Capitale

Xavier Meersseman
Facilitateur Energie Secteur Tertiaire

Bruxelles, le 22 Avril 2007




LEEFMILIEU BRUSSEL



Ordre du jour

- Aides non financières
- Aides financières et nouveautés 2007



Aperçu des aides non financières

- Facilitateurs
  Energie Tertiaire, Energie Logement collectif, Cogénération, Grands systèmes énergie renouvelable
- Documents de référence (site internet Bruxelles Environnement)
  Manuel gestionnaire technique, Cahiers charges type, CD-Rom Energie+, …
- Séminaires & Visites de sites
  Bureaux d'études et professionnels
- Appel à projet pour audits énergétiques gratuits
  Avril- mai 2007

➔ Info : Site Bruxelles Environnement - www.bruxellesenvironnement.be
Chemin d'accès : Entreprises ➔ Energie ➔ URE





Facilitateur Energie bâtiments tertiaires

- Pour qui :
  RE, gestionnaires, architectes, BE s'occupant de tout bâtiment tertiaire qu'il faut chauffer, éclairer, ventiler ou refroidir
- Quoi : Service de guidance énergétique
  - Information générale (primes E, technologies E, …)
  - Aide méthodologique
    (plan E d'entreprise, comptabilité E, audit E, rénovation E, …)
  - Analyse critique (« 2nd opinions ») d'études de faisabilité
  - Relecture critique des clauses E des cahiers de charges (pour mission d'architecture, techniques spéciales, exécution, …)
- Comment :
  - Par téléphone, fax, e-mail, ...





Guide
“Manuel de gestion énergétique”

- Fiches pratiques pour améliorer la gestion énergétique
- Approche transversale de tous les aspects techniques d’importance
- Téléchargeable via : http://www.bruxellesenvironnement.be/francais/contenu/content.asp?ref=1764
- In Nederlands via : http://www.leefmilieubrussel.be/nederlands/content/content.asp?ref=1680







Les check-lists audit

- Questionnaires pour établir un bilan énergétique de son bâtiment
- Série de solutions concrètes pour économiser de l’énergie et optimiser les rendements
- Téléchargeable via : http://www.bruxellesenvironnement.be/francais/contenu/content.asp?ref=1764
- In Nederlands via : http://www.leefmilieubrussel.be/nederlands/content/content.asp?ref=1680

- Généralité (xls - 290kb)
- Enveloppe (xls - 234kb)
- Chauffage (xls - 373kb)
- Ventilation hygiénique (xls - 380kb)
- Eau chaude sanitaire (xls - 681kb)
- éclairage (xls - 297kb)
- Climatisation (xls - 379kb)
- équipements électriques (xls - 231kb)
- Unités terminales (xls - 311kb)
- Eau chaude sanitaire (xls - 300kb)



Guide
"Conception énergétique d'un bâtiment tertiaire"

- Première approche didactique et générale de la conception énergétique d'un bâtiment tertiaire
- Approche transversale de tous les aspects techniques importants
- Téléchargeable via : http://www.bruxellesenvironnement.be/francais/contenu/content.asp?ref=1764
- In Nederlands via : http://www.leefmilieubrussel.be/nederlands/contenu/content.asp?ref=1680





Cahiers des charges types
pour bureaux d'études et architectes

- Synthèse des critères de performances énergétiques pour la conception + clauses à insérer dans les cahiers des charges
- 2 'niveaux' : "EXIGE" et "CONSEILLE"
- http://www.bruxellesenvironnement.be/francais/contenu/content.asp?ref=1764 (FR)
  http://www.leefmilieubrussel.be/nederlands/contenu/content.asp?ref=1680 (NL)





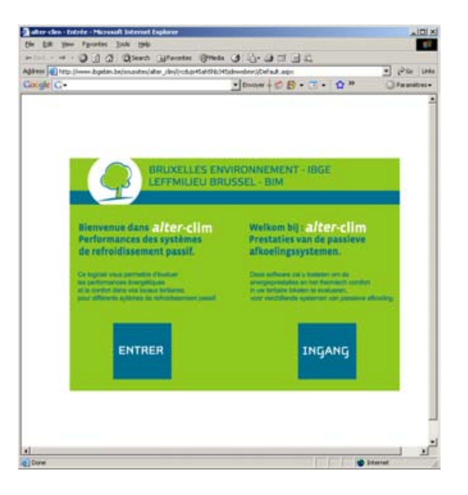








Logiciel AlterCLIM



- Logiciel en ligne : http://www.ibgebim.be/soussites/alter_clim/(rcdujs45ah5hb345jdmwsbmn)/Default.aspx
- Réponse à la question : "Comment se passer de climatisation sans perte de confort ?"
- Résultat de 50.000 simulations dynamiques
- Fiches didactiques détaillées d'informations techniques





CD-Rom Energie+ (version 5)



- La 'bible' pour tout ce qui concerne la conception et la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires
- Très complet, idéal pour les professionnels, compréhensible pour les maîtres d'ouvrage
- développé par *Architecture & Climat - UCL* avec le soutien de la Région wallonne

Accessible via :

http://www.bruxellesenvironnement.be/francais/contenu/content.asp?ref=1764 (FR)
http://www.leefmilieubrussel.be/nederlands/contenu/content.asp?ref=1680 (NL)







Aperçu des aides financières

- Mécanismes d'aides inchangés
- Primes Energie 2007 en Région de Bruxelles-Capitale





Mécanismes d'aides inchangés

- Soutien régional – expension économique
  - Agence bruxelloise pour l'entreprise
    www.ecosubsibru.be - info@ecosubsibru.be - Tel 02 422 00 20
  - http://www.ibgebim.be/francais/contenu/content.asp?ref=1557
- Soutien fédéral – déduction fiscale
  - Agence bruxelloise pour l'entreprise
    www.ecosubsibru.be - info@ecosubsibru.be - Tel 02 422 00 20
  - http://www.ibgebim.be/francais/contenu/content.asp?ref=1558
- Certificat Verts
  - http://www.leefmilieubrussel.be/francais/contenu/content.asp?ref=1244



Expansion économique (Aide RBC)

- Pour qui : Toutes les entreprises

  SAUF : électricité, eau, gaz, bars, hébergement, cantine, transport aérien, banques, assurances, immobilier, prof. libérale, éducation, santé et action sociale, ...

- Pour quoi : Investissement économiseur d'énergie

  processus de production (isolation, récupération de chaleur, augmentation de rendement, ...), gestion des installations, variateur de fréquence, ...

- Combien : 20 % de l'investissement
- Info & aide :
  - Agence bruxelloise pour l'entreprise
    www.ecosubsibru.be - info@ecosubsibru.be - Tel 02 422 00 20
  - http://www.ibgebim.be/francais/contenu/content.asp?ref=1557





Déductions fiscales pour investissement E

Code des impôts sur les Revenus 1992 (Article 69) A.R. Du 27 août 1993

- Pour qui : Indépendants, prof. libérales, entreprises
- Pour quoi : Investissement économiseur d'énergie

  isolation de bâtiments, appareils et distribution, récupération d'énergie, amélioration des rendements énergétiques, valorisation énergétique et utilisation des énergies renouvelables, ...

- Combien : Immunisation des bénéfices à concurrence de 13,5% de l'investissement
- Info & aide :
  - Agence bruxelloise pour l'entreprise
    www.ecosubsibru.be - info@ecosubsibru.be - Tel 02 422 00 20
  - http://www.ibgebim.be/francais/contenu/content.asp?ref=1558



Les certificats verts pour la production d'électricité

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 mai 2004 relatif à la promotion de l'électricité verte et de la cogénération de qualité

- Pour qui : tout détenteur d'une installation de production d'électricité verte certifiée
- Pour quoi : toute installation (>10 ans) certifiée qui produit de l'électricité avec un gain en CO_2 d'au moins 5% par rapport à une installation de référence
  - sources d'énergies renouvelables pour la production d'électricité
  - cogénération de qualité – dimensionnée sur les besoins en chaleur
- Combien : 1 CV pour chaque tranche de 217 kg CO_2 économisés
- Info & aide :

IBGE – Service Régulation - 02/775.75.11

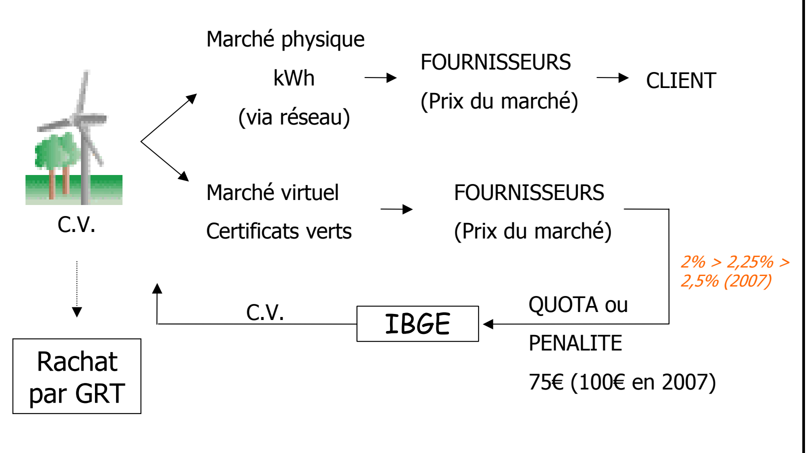






Les certificats verts pour la production d'électricité

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 mai 2004 relatif à la promotion de l'électricité verte et de la cogénération de qualité



BRUXELLES ENVIRONNEMENT




Aperçu des aides financières

- Mécanismes d'aides inchangés
- Primes Energie 2007 en Région de Bruxelles-Capitale






Primes Energie régionales 2007 Changements administratifs /1

TOUTES LES PRIMES

- Elargissement du public cible

  Toutes les entreprises et institutions sont maintenant concernées (y compris les institutions fédérales, fédérées et internationales)

- Montant total maximum à concurrence de :

  200 000 € / 3 ans par entreprise/institution (publique) ou par demandeur (privé)



Primes Energie régionales 2007
Changements administratifs /2

PRIMES pour investissements

- Moins de 10 000 € (prime)

  Introduire la demande de prime directement APRES les travaux

- Plus de 10 000 € (prime)
  - Solliciter la "promesse de prime" toujours AVANT les travaux
    (sauf dans le cas d'une procédure exeptionnelle pour travaux urgents)
  - Si pas besoin de "promesse de prime" :
    La demande de prime peut aussi être introduite directement APRES les travaux
    - recevabilité de la prime non garantie
    - dépandant du budget restant et de la décision du comité d'avis





Primes Energie régionales 2007
Procédure de demande de subvention /1

- Cas I - Primes pour études et investissement < 10 000 EUR
  - Exécution des études
  - Constitution et introduction demande de subvention à SIBELGA (chez Virginie Bogard - endéans 4 mois à dater de fin étude)
  - Accusé de réception au plus tard 1 mois après l'introduction
    (avec mention éventuellement des documents manquants – délai de 2 mois pour les fournir)
  - Examen du dossier
  - Liquidation de la subvention (max. 1 mois après l'accusé de réception)



Primes Energie régionales 2007
Procédure de demande de subvention /2

- <u>Cas II - Subsides à l'investissement > 10 000 EUR</u>
  - Constitution et introduction de la demande de subvention à *Bruxelles Environnement* <u>AVANT</u> la réalisation des travaux
  - Accusé de réception au plus tard 1 mois après l'introduction
  - Examen par le comité d'avis
  - Notification de la 'promesse de subvention '
    (max. 1 mois après la Commission d'avis)
  - Exécution des travaux
  - Introduction demande de liquidation de subvention
    (max. 18 mois après fin exécution travaux et max. 4 mois après la facturation des travaux)
  - Liquidation de la subvention
    (sans demande de 'promesse de subvention' : aucune garantie d'attribution de la prime)





Primes Energie régionales 2007
pour les études URE

1. Audit énergétique 50% *pas de plafond*
   Enveloppe/chauffage/ventilation/rafraîchissement/électricité/éclairage
2. Etude de faisabilité 50% *pas de plafond*
   Etude technico-économique de techniques "non classiques" : ventilation naturelle, cogénération, réseaux de chaleur, chauffe-eau solaires, …
3. Etude de conception énergétique 50% *pas de plafond*
   Pour construction neuve ou rénovation : analyse des consommations d'énergie futures A L'AIDE de simulations informatiques dynamiques

➨ Pas de mécanismes de reconnaissance mais
cahiers de charge minimum: voir mode d'emploi des primes

- Nouveauté :
  - Plafonds et différences entre types d'audit supprimés





Primes énergie régionales 2007
Investissements nouvelle construction & rénovation

4. Comptabilité énergétique — 50%
   Installation d'un système d'enregistrement des flux énergétiques pour rendre possible la gestion des énergies, le calcul des ratios et le déclanchement d'alarmes lors d'anomalies dans la consommation d'énergie – exigences minimum dans la mise en oeuvre)
5. Cogénération de qualité — 20%
   Min. 5% de rejets de CO_2 en moins avec une étude de dimensionnement détaillée**.**
6. Recours aux énergies renouvelables — 40%
   Chauffe-eau solaire avec suivi des performances pendant 2 ans, systèmes PV, chaudières à combustibles renouvellables + réseaux de chaleurs, chaudières bois, pompes à chaleur avec un gain net en <u>énergie primaire</u>, …

- Nouveauté :
  - Augmentation de 30% à 40% des primes pour les énergies renouvellables





Primes énergie régionales 2007
Investissements rénovation (uniquement) /1

7. Installation d'un réseau de chaleur — 30%
   doit favoriser très fortement les performances énergétiques
8. Isolation thermique des parois du bâtiment — 30%
   Isolation minimale (U_{max} - W/(m².K)) à atteindre pour tout type de paroi
9. Amélioration du système de chauffage — 30%
   chaudière à condensation, régulation, travaux de partition du système de distribution de chaleur, vannes thermostatiques, tout autre amélioration, …
   Dans tous les cas : isolation des tuyaux de distribution de chaleur !
10. Installation performante d'éclairage — 30%
    Appareils d'éclairage efficaces, lampe, ballasts, … avec respect des normes de confort et des puissances max. installées après travaux
11. Optimisation du fonctionnement du système d'éclairage 30%
    minuteries, détecteurs de présences, réglage du flux lumineux en fonction de l'éclairement naturel, éclairage réduit

BRUXELLES ENVIRONNEMENT LEEFMILIEU BRUSSEL



Primes énergie régionales 2007
Investissements rénovation /2

12. Equipement rotatif électrique avec régulation à vitesse variable 30%
    Installations de chauffage, ventilation, réfrigération, process …
13. Système performant de ventilation ou de refroidissement 30%
    gestion des débit à la demande, récupérateur de chaleur, protections solaires extérieurs qui permettent de diminuer la climatisation, free chilling, refroidissement par ventilation naturelle, …
14. Tout autre équipement économiseur d'énergie 30%
    performance de l'équipement à démontrer par une note explicative

- Nouveauté :
  - Augmentation des primes de 20% à 30% pour tout investissement "pro-energie" !





Primes 15 : Actions d'une Fédération en faveur de la performance énergétique

- Pour qui ?

  Fédérations professionnelles en Région bruxelloise

- Pour quoi ?

  Action de promotion de l'amélioration de la PE et du recours aux ER auprès d'un nombre significatif d'institutions/acteurs bruxellois

- Combien ?

  100 % des coûts de l'action hors TVA et hors frais de personnel et de gestion courante

BRUXELLES ENVIRONNEMENT LEEFMILIEU BRUSSEL



Primes Energie 2007
Plus d'information

- Information détaillée:

  Mode d'emploi "PRIMES ENERGIE 2007 - secteur tertiaire et industriel - en vue de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments"

  Téléchargeable sur le site de Bruxelle Environnement :
  http://www.leefmilieubrussel.be/francais/contenu/content.asp?ref=1763

- Aide :

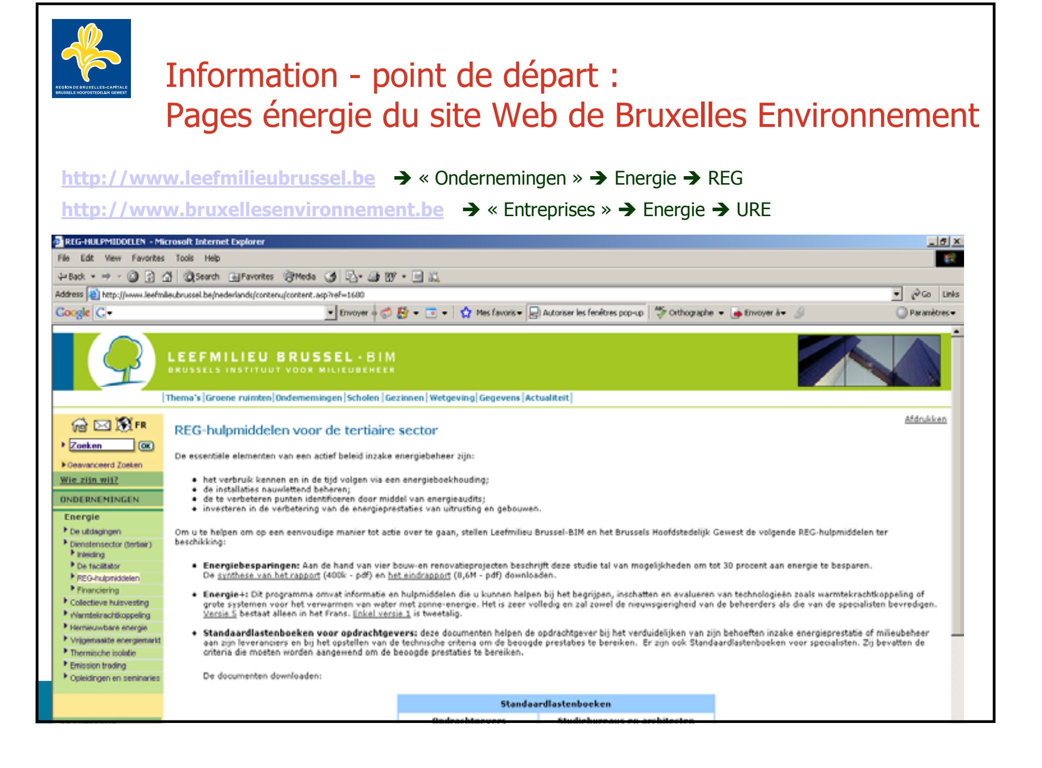
  Facilitateur Tertiaire - Tél. 0800/85.775 - facilitateur.tertiaire@ibgebim.be



Information - point de départ :
Pages énergie du site Web de Bruxelles Environnement

http://www.leefmilieubrussel.be ➔ « Ondernemingen » ➔ Energie ➔ REG

http://www.bruxellesenvironnement.be ➔ « Entreprises » ➔ Energie ➔ URE





Les Facilitateurs énergie pour la Région de Bruxelles-Capitale

- Secteur tertiaire : Xavier Meersseman
  - facilitateur.tertiaire@ibgebim.be
  - facilitator.tertiair@ibgebim.be
- Logement collectif : Jonathan Fronhoffs
  - facilitateur.logement.collectif@ibgebim.be
  - facilitator.huisvest.collectief@ibgebim.be
- Cogénération : Yves Lebbe
  - facilitateur.cogen@ibgebim.be
  - facilitator.wkk@ibgebim.be
- Énergies renouvellables : Bernard Huberlant
  - facilitateur.grand.renouvelable@ibgebim.be
  - facilitator.groot.hernieuwbaar@ibgebim.be

☎ gratis : 0800 85 775